

Décision

Générale

colonial

Décision n° 560 accordant une permission de deux mois à Ali Egueh.

n° 560

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 107 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande, en date du 1er juin 1948 d'Ali Egueh, infirmier, 10e échelon, en service à l'hôpital colonial

Vu l'avis favorable du chef du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de deux mos à solde entière, pour en jour à Djibouti, est accordée à Ali Egueh, infirmier, 10e échelon, en service à l'hôpital colonial.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 10 juin 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.